



PRIX DES NATIONS UNIES POUR LA FONCTION PUBLIQUE 2021

Règles et procédures d'inscription

Le Prix des Nations Unies pour la Fonction Publique (UNPSA) reconnaît l'excellence dans la fonction publique à l'échelle mondiale. Avec l'adoption de l'agenda 2030 pour le développement durable et les objectifs de développement durable (ODD)¹, l'UNPSA continue de promouvoir et de reconnaître les actions transformatives qui introduisent de la créativité et de l'innovation, non seulement dans les services publics, mais aussi dans au sein du travail des institutions publiques, afin d'améliorer leur efficacité, leur transparence et leur inclusivité.

L'UNPSA est géré par le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (DAESNU), particulièrement par la Division des Institutions Publiques et du Gouvernement Numérique (DIPGN), en collaboration avec l'entité des Nations Unies pour l'Egalité des Genres et l'Autonomisation des Femmes (ONU- Femmes).

L'OBJECTIF

L'objectif du Prix des Nations Unies pour la Fonction Publique est de promouvoir et de récompenser l'innovation et l'excellence dans le secteur public en soutien à la réalisation des ODD ainsi qu'au principe central de l'agenda 2030 ²d'inclure tout le monde². Il prend en compte les différents niveaux de développement des pays tout en reflétant la valeur universelle des ODD.

Le Prix des Nations Unies pour la Fonction Publique organise un concours annuel à l'échelle mondiale afin de promouvoir le rôle, le professionnalisme, et la visibilité du secteur public, avec pour objectif de:

- Souligner l'innovation en gouvernance;
- Récompenser l'excellence dans le secteur public;
- Motiver les fonctionnaires pour promouvoir d'avantage l'innovation;

¹ L'agenda 2030 pour le développement durable et les objectifs de développement durable (ODD) a été adopté par tous les pays membres des Nations Unies en septembre 2015. Il compte 17 objectifs de développement durable <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld> (voir annexe III).

- Améliorer le professionnalisme dans la fonction publique;
- Valoriser l'image de la fonction publique; et
- Recueillir et diffuser les meilleures pratiques en vue de leur transposition éventuelle.

LE MANDAT

Le Prix de la fonction publique des Nations Unies a été créé en 2002 par une résolution du Conseil économique et social des Nations Unies, entérinant ainsi la recommandation du Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies (E/RES/2001/45). Le Conseil a demandé ²d'établir la Journée des Nations Unies pour la fonction publique pour célébrer la valeur et de la vertu de la fonction publique pour la communauté, à l'échelle locale, nationale et internationale par un Prix décerné par le Secrétaire général en reconnaissance des contributions apportées au renforcement du rôle, du prestige et de la visibilité de la fonction publique².

L'importance du Prix a été réitérée par l'Assemblée Générale dans sa résolution A/RES/69/327, priant ainsi ²le Secrétaire général de continuer à aider, en particulier, les pays en voie de développement et à leurs demandes, à renforcer les institutions et les services publics pour le développement durable, ..., y compris dans le cadre de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique, le Prix d'Excellence des Nations Unies pour le service public et le réseau d'administration publique des Nations Unies... ². En 2016, le Conseil économique et social a de nouveau prié le Secrétaire général de continuer à mettre le Prix d'excellence des Nations Unies pour le service public au service de la promotion et du soutien de l'innovation et de l'excellence dans le domaine du service public en vue du développement durable (Résolution E/Res/2016/26).

LE PRIX

Le Prix est généralement décerné le 23 juin, journée officielle désignée par l'Assemblée Générale en tant que [Journée des Nations Unies pour la fonction publique](#) afin de ²célébrer les valeurs et les vertus du service public pour la communauté² (A/RES/57/277). Dans sa résolution 57/277, l'Assemblée Générale encourage les Etats membres à organiser des activités spéciales ce jour-là pour souligner la contribution de la fonction publique au processus de développement.

La cérémonie de l'UNPSA fait partie du Forum pour le Service Public des Nations Unies, qui se déroule chaque année dans différentes régions du monde.

Chaque catégorie peut avoir jusqu'à cinq lauréats. Ces derniers sont sélectionnés selon les groupes régionaux des Nations Unies²:

- Afrique
- Asie-Pacifique
- Amérique latine et Caraïbes
- Europe orientale
- Europe occidentale et autres Etats

Pour plus d'informations sur les événements passés, veuillez visiter le site web de DIPGN à l'adresse suivante : <https://publicadministration.un.org>

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le prix est ouvert à toutes les institutions du secteur public au niveau local, régional et national des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies. Dans le cas de partenariats innovants (incluant la société civile, le secteur privé, académique), le candidat doit être une institution du secteur public ;
- Les nominations peuvent être soumises par les candidats ou un tiers. Les candidatures doivent être soumises par le biais d'une organisation ;
- L'initiative doit être innovante et pertinente à l'une des catégories du Prix d'excellence des Nations Unies pour la fonction publique³;
- L'initiative doit avoir été mise en place pendant au moins deux ans tout en ayant un impact manifeste et bien documenté sur la période correspondante ;
- Le formulaire doit être dûment rempli ;
- La candidature doit être accompagnée de toutes les pièces justificatives requises ;
- L'initiative ne doit pas avoir déjà reçu de Prix d'excellence des Nations Unies pour la fonction publique ;
- Pour éviter les conflits d'intérêts, le Système des Nations Unies ne peut pas être impliqué dans la mise en œuvre de l'initiative.

² Les groupes régionaux du Prix d'excellence des Nations Unies pour la fonction publique sont énumérés en annexe I.

³ La catégorie dans laquelle une candidature a été déposée ne peut être changée une fois que cette dernière est soumise, même s'il s'avère plus tard que l'initiative en question ne s'applique pas à la catégorie choisie. Les parties proposant des nominations sont ainsi invitées à porter une attention particulière aux critères des différentes catégories en soumettant leur candidature.

LES CATÉGORIES

L'objectif de l'UNPSA est de reconnaître les efforts qui font avancer la gouvernance, l'administration et les services publics, de manière productive, efficace, transparente, responsable, innovante et axée sur le citoyen, dans le cadre du développement durable et en accord avec l'ODD 16.

Des institutions efficaces, responsables et transparentes sont nécessaires pour atteindre pour les 17 ODD et assurer un service public de qualité. Elles jouent un rôle important dans les efforts réalisés pour améliorer l'accès aux services publics tels que l'éducation (ODD 4), les services de santé (ODD 3), l'eau potable et l'assainissement (ODD 6), une énergie abordable et renouvelable (ODD 7), ainsi que dans les efforts pour inclure tout le monde, avec entre autres l'augmentation des opportunités pour un travail décent (ODD 8), l'égalité des sexes et l'émancipation des filles et des femmes (ODD 5), la lutte contre l'inégalité (ODD 10), et la promotion de partenariats (ODD 17).

Alors que des efforts ciblés sont nécessaires pour atteindre chaque objectif, le haut degré d'intégration de tous les objectifs incite les cadres et mécanismes institutionnels qui favorisent la collaboration et l'harmonisation entre les agences gouvernementales, les politiques publiques et les autres acteurs, à atteindre les ODD. En outre, de nouvelles formes d'innovation, comme les technologies de l'information et de la communication, peuvent être exploitées par les institutions du secteur public afin de fournir des approches engageantes et efficaces pour atteindre les citoyens et joindre les objectifs de développement à travers les différentes régions.

Dans cette optique, quatre catégories (voir ci-dessous) ont été sélectionnées pour l'UNPSA 2021. Les candidatures de chaque catégorie doivent être en accord avec l'agenda 2030 et démontrer leur pertinence vis-à-vis des ODD en termes d'innovation, d'impact positif, de durabilité, d'adaptabilité et d'engagement des acteurs (voir « Critères d'évaluation » pour plus de détails).

1^{ère} Catégorie : Renforcer l'innovation pour fournir des services inclusifs et équitables pour tous y compris par la transformation digitale

La catégorie sur le renforcement de l'innovation pour fournir des services inclusifs et équitables pour tous promeut les moyens innovants d'accroître l'accès à des services publics de qualité et abordables pour tous, surtout pour les pauvres et les plus vulnérables. Fournir des services inclusifs et équitables exige la réforme de nombreuses institutions du secteur public et la transformation de leurs mécanismes de distribution pour améliorer l'efficacité dans la distribution du service public. Cela peut se faire par le biais d'une approche numérique dès la conception et/ou la promotion de la transformation numérique qui favorise des approches et des applications innovantes de technologies existantes et de pointes pour améliorer l'accès aux réseaux numériques. L'accent est mis sur les besoins des utilisateurs dans la conception et la prestation des services publics plutôt que sur les solutions

technologiques et sur l'inclusion, l'équité, l'intégration et la diversité de services centrés sur les personnes.

2^{ème} Catégorie : Améliorer l'efficacité des institutions publiques pour atteindre les Objectifs du Développement durable (ODD)

La catégorie sur l'amélioration de l'efficacité des institutions publiques dans la poursuite des ODD récompense les cadres institutionnels qui améliorent la transparence et la responsabilité ainsi que l'harmonisation et la collaboration dans les stratégies gouvernementales. Cette catégorie a pour but de reconnaître les efforts d'amélioration de l'efficacité des institutions pour atteindre les ODD, soulignant les liens entre de nombreux ODD via des politiques intégrées et des plans de développement. La catégorie se concentre également sur l'amélioration de la transparence et de la responsabilité des institutions publiques, notamment par des efforts pour améliorer l'accès aux données publiques, la prise de décision et l'engagement participatifs. Les efforts pour améliorer l'efficacité des institutions et réaliser les ODD peuvent également se faire par la transformation numérique qui adopte des approches stratégiques et des applications de technologies existantes et de pointe visant à améliorer l'administration publique notamment en promouvant l'interopérabilité entre les institutions et en permettant l'utilisation des plates-formes gouvernementales comme outils de communication et de consultation.

3^{ème} Catégorie : Promouvoir des services publics sensibles au genre pour atteindre les ODD

La catégorie sur la promotion des services publics sensibles au genre pour atteindre les ODD favorise des politiques et des services publics innovants qui répondent aux besoins spécifiques des femmes et des filles. Les services publics sensibles au genre jouent un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté et des inégalités et dans la promotion des droits des femmes et des filles. Ces services nécessitent des cadres politiques et législatifs favorables, des structures institutionnelles et des capacités administratives pour leur pleine mise en œuvre. Ils tirent parti du numérique et des technologies nouvelles pour garantir l'innovation, l'efficacité et l'accessibilité ainsi que le renforcement de la culture et des compétences numériques. Les initiatives devraient aborder l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles à tous les stades de la planification, de la budgétisation, de la mise en œuvre et du suivi et évaluation.

4^{ème} Catégorie : Préparation institutionnelle et réponse en temps de crise

L'objectif de cette catégorie est de reconnaître les efforts pour assurer des réponses rapides et efficaces et la poursuite et l'amélioration de la prestation des services publics en temps de crise. Renforcer la résilience en veillant à ce que les personnes, les sociétés et les institutions disposent des ressources, des capacités et des connaissances nécessaires pour limiter, anticiper, absorber et s'adapter aux chocs, sous-tend les ODD. Les gouvernements sont responsables de la mise en œuvre de politiques pour renforcer la résilience et aider les personnes les plus

touchées. La préparation est la garantie essentielle que les gouvernements agiront rapidement et efficacement en période de crise, telle que celle provoquée par les catastrophes naturelles, le changement climatique, les pandémies, les conflits, les crises économiques et autres. Il est essentiel de garantir le maintien des services publics et l'intensification de la prestation de services aux plus vulnérables de manière efficace et efficiente. La préparation nécessite une planification et des prévisions stratégiques, une utilisation efficace des technologies nouvelles et existantes, y compris par le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle, des données ouvertes, des mégadonnées, des analyses, des blockchains, l'apprentissage automatique, l'informatique virtuelle, l'Internet des objets, l'attribution de budget et ressources appropriés.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

- **Harmonisation avec l'agenda 2030** : L'agenda 2030 est un plan d'action pour les populations, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats. L'initiative doit être alignée avec les principes de l'agenda et sa priorité d'inclure tout le monde. Elle doit soutenir la mise en place de l'agenda et la réalisation des ODD aux échelles mondiale, nationale, régionale et locale.
- **Innovation** : L'initiative doit présenter une idée innovante, une approche entièrement nouvelle ou une politique originale en son genre pour la réalisation des ODD. Dans le contexte d'une région ou d'un pays donné, l'initiative pourrait améliorer l'efficacité des services publics, pour résoudre un problème d'intérêt public, ou renforcer les institutions publiques.
- **Importance** : L'initiative doit exercer des effets positifs sur des groupes de population et aborder une thématique cruciale portant sur l'intérêt public dans le contexte d'une région ou d'un pays donné.
- **Adaptabilité** : L'initiative s'avère applicable et adaptable à d'autres contextes pour une possible amélioration ou transposition. Elle doit pouvoir, idéalement, prouver qu'elle a inspiré des innovations similaires dans d'autres institutions du secteur public d'un pays, d'une région et/ou à l'échelle mondiale.
- **Durabilité** : L'initiative doit être durable de manière financière, sociale et environnementale, afin que le résultat souhaité soit atteint et maintenu.
- **Parties prenantes** : L'initiative doit démontrer sa capacité à engager des acteurs de façon active. Elle ne devrait pas se limiter aux institutions publiques et aux entités gouvernementales, mais aussi inclure des acteurs non-gouvernementaux de la société civile et du secteur privé.

Qui peut nommer ? Les institutions du secteur public (comme les Ministères, les autorités, agences et départements gouvernementaux, les gouvernements locaux), les écoles d'administration publique, les institutions des Nations Unies (uniquement en ce qui concerne les initiatives qui n'ont pas été retenues), les universités, les organisations non-gouvernementales et le secteur privé.

Qui peut être nommé ? Toute organisation publique des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies au niveau national / provincial / régional ainsi qu'au niveau local / municipal ou au niveau de la ville de tous les États membres des Nations Unies, peut être désignée comme candidat. Dans le cas des partenariats public-privé, le candidat principal doit être une organisation du secteur public.

Comment proposer une nomination ? Les inscriptions doivent se faire uniquement en remplissant le formulaire de candidature disponible sur le site de DPIDG/UNDESA. <https://publicadministration.un.org/unpsa/fr/>

Si vous avez des difficultés à accéder au formulaire d'inscription en ligne, veuillez contacter les Nations Unies en envoyant un email à UNPSA@un.org ou par téléphone au +1 (917) 367 3004.

Le délai de soumission des candidatures est le 18 novembre 2020.

Le formulaire d'inscription en ligne doit être rempli dans sa totalité. Toutes les rubriques requises doivent être dûment remplies. Si elles sont vides ou si la réponse fournie ne correspond pas directement à la question, l'initiative ne sera pas évaluée.

Les inscriptions en ligne ne peuvent être effectuées uniquement que dans une des six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français ou russe). Toutefois et autant que faire se peut, il serait préférable que les nominations soient soumises dans l'une des deux langues de travail des Nations Unies : l'anglais ou le français. Les inscriptions soumises dans une langue autre que l'une des six langues officielles de l'ONU ne seront pas acceptées.

Quels sont les documents à fournir ?

1. Un rapport d'évaluation : Un rapport d'évaluation/audit interne ou externe de l'initiative est requis.

Le rapport d'évaluation doit inclure :

- ✓ Synthèse : un bref résumé du rapport
- ✓ Objectifs : ce que l'évaluation cherche à mesurer
- ✓ Méthode : comment l'évaluation sera conduite en expliquant la méthodologie suivie
- ✓ Conclusions et recommandation : conclusions principales de l'évaluation et recommandations

2. Deux lettres de recommandation exigées

Deux lettres de recommandation de deux sources distinctes (pas interne), telles que d'institutions partenaires et d'agences, des bénéficiaires du programme, de parties prenantes externes, ou d'autres sources, qui peuvent se porter garants de l'initiative sont exigées. La lettre devra être traduite dans l'une des six langues officielles des Nations Unies si elle est écrite dans une autre langue.

3. Site internet

Un lien du site internet de l'initiative doit être fourni. Si l'initiative n'a pas de site internet, vous êtes prié de fournir un lien du site internet de l'institution désignée.

4. (Optionnel) Jusqu'à cinq autres pièces justificatives peuvent être soumises pour démontrer et mettre en évidence l'impact et les résultats de l'initiative.

Elles peuvent prendre la forme d'études de cas, de descriptif de projets, de plans de mise en œuvre, d'articles de journaux et publications, de vidéos, de nominations pour d'autres récompenses, etc.

Si plus de cinq pièces justificatives supplémentaires sont soumises, les évaluateurs en choisiront cinq de manière aléatoire. Il est ainsi dans l'intérêt des nominés de se limiter à cinq pièces justificatives. Les pièces justificatives supplémentaires doivent être dans l'une des six langues officielles des Nations Unies (via une traduction ou des sous-titres) pour être prises en considération.

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

Le processus d'évaluation consiste en plusieurs cycles d'évaluation. Au premier tour, l'équipe d'évaluation de l'UNPSA de l'UNDESA procède à une présélection des initiatives par rapport aux critères de sélection. Chaque initiative est évaluée en tenant compte du contexte du pays ou de la région donnée. Au deuxième tour, un groupe de travail du Comité d'experts des Nations Unies sur l'administration publique (CEPA) examine les initiatives présélectionnées et recommande au Secrétaire général de l'ONU une liste courte des initiatives les plus innovantes et les plus efficaces. Elles sont ensuite soumises à un processus de validation pour assurer la concordance entre les documents soumis et les résultats palpables. La sélection finale des lauréats parmi les initiatives validées sélectionnées est faite par le Secrétaire général des Nations Unies.

Le processus d'évaluation est strictement basé sur les activités et l'impact de ladite initiative et non pas sur d'autres initiatives soumises par l'institution candidate. Si la validation préliminaire d'une initiative spécifique fait apparaître certaines interrogations comme par exemple, une mauvaise gestion, l'initiative sera disqualifiée.

QUI REÇOIT LE PRIX?

Le Prix ne peut être décerné qu'aux institutions du secteur public ayant la responsabilité des initiatives soumises. Les organismes de mise en œuvre ne sont pas qualifiés pour recevoir le Prix même s'ils sont impliqués dans la mise en œuvre à titre de consultant.

Le prix est décerné à l'initiative et à l'institution responsable de sa mise en œuvre, et non à l'individu qui a débuté ou a exécuté l'initiative, ni au pays en tant que tel. Le Prix n'est pas à titre individuel.

Dans le cas des partenariats public-privé, le Prix est décerné à l'institution du secteur public.

LA DISQUALIFICATION DES CANDIDATURES

Les institutions seront disqualifiées du processus d'évaluation pour les raisons suivantes:

- Non-respect des règles d'inscription;
- Conflit d'intérêt et non-respect du processus;
- Présentation d'informations et de pièces justificatives fausses et/ou trompeuses;
- Incapacité ou refus de fournir des documentations suffisantes pour l'évaluation de l'initiative;
- Comportement non conforme aux règles déontologiques, y compris pression abusive sur tout individu impliqué dans le processus d'évaluation et de sélection.

LA RÉVOCATION DU PRIX

Un prix peut être révoqué à tout moment, s'il est établi qu'une institution n'a pas respecté les règles de l'UNPSA.

Annexe I: Les groupes régionaux du Prix du service public des Nations Unies

Afrique

Afrique du Sud	Guinée	République démocratique du Congo
Algérie	Guinée-Bissau	République Unie de Tanzanie
Angola	Guinée équatoriale	Rwanda
Bénin	Kenya	Sao Tomé-et-Príncipe
Botswana	Lesotho	Sénégal
Burkina Faso	Libéria	Seychelles
Burundi	Libye	Sierra Leone
Cabo Verde	Madagascar	Somalie
Cameroun	Malawi	Soudan
Comores	Mali	Soudan du Sud
Congo	Maroc	Swaziland
Côte d'Ivoire	Maurice	Tchad
Djibouti	Mauritanie	Togo
Égypte	Mozambique	Tunisie
Érythrée	Namibie	Zambie
Éthiopie	Niger	Zimbabwe
Gabon	Nigéria	
Gambie	Ouganda	
Ghana	République centrafricaine	

Asie-Pacifique

Afghanistan	Kazakhstan	République arabe syrienne
Arabie saoudite	Kirghizistan	République de Corée
Bahreïn	Koweït	République démocratique populaire de Corée
Bangladesh	Liban	République démocratique populaire lao
Bhoutan	Malaisie	Samoa
Brunéi Darussalam	Maldives	Singapour
Cambodge	Micronésie (États fédérés de)	Sri Lanka
Chine	Mongolie	Tadjikistan
Chypre	Myanmar	Thaïlande
Émirats arabes unis	Nauru	Timor-Leste
Fidji	Népal	Tonga
Îles Marshall	Oman	Turkménistan
Îles Salomon	Ouzbékistan	Turquie
Inde	Pakistan	Tuvalu
Indonésie	Palaos	Vanuatu
Iran (République islamique d')	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Viet Nam
Iraq	Philippines	Yémen
Japon	Qatar	
Jordanie		

Europe orientale

Albanie Arménie Azerbaïdjan Bélarus Bosnie-Herzégovine Bulgarie Croatie Estonie	Ex-République yougoslave de Macédoine Fédération de Russie Géorgie Hongrie Lettonie Lituanie Monténégro	Pologne République de Moldova République tchèque Roumanie Serbie Slovaquie Slovénie Ukraine
--	--	--

Amérique latine et Caraïbes

Antigua-et-Barbuda Argentine Bahamas Barbade Belize Bolivie (État plurinational de) Brésil Chili Colombie Costa Rica Cuba	Dominique El Salvador Équateur Grenade Guatemala Guyana Haïti Honduras Jamaïque Mexique Nicaragua	Panama Paraguay Pérou République dominicaine Sainte-Lucie Saint-Kitts-et-Nevis Saint-Vincent-et-les Grenadines Suriname Trinité-et-Tobago Uruguay Venezuela (République bolivarienne du)
---	---	--

Europe occidentale et autres états

Allemagne Andorre Australie Autriche Belgique Canada Danemark Espagne États-Unis d'Amérique Finlande	France Grèce Irlande Islande Israël Italie Liechtenstein Luxembourg Malte Monaco	Norvège Nouvelle-Zélande Pays-Bas Portugal Royaume-Uni Saint-Marin Suède Suisse Turquie*
---	---	--

*La Turquie, participe pleinement au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (« WEOG », sigle en anglais) ainsi qu'au Groupe Asie-Pacifique, mais à des fins électorales, n'est considéré que comme membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (WEOG). Dans le cadre de l'UNPSA 2021, les initiatives de la Turquie seront évaluées par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.